
**Arrêté royal fixant les modalités de l'agrément des
médecins spécialistes et des médecins généralistes**

A.R. 21-04-1983

M.B. 27-04-1983

Dans la mesure où le présent texte continue à dépendre, du moins partiellement, de l'autorité fédérale, vous pouvez consulter ce texte via

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/1983/04/21/1983013164/justel>

